

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
ARR	2022	11	07	200	Pose d'une bâche en façade de l'hôpital – rue de l'Hôpital – Saint-Vallier	6.1	Police Municipale

**VILLE DE SAINT-VALLIER (DRÔME)**  
**ARRÊTÉ DU MAIRE N°2022-200**

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

**VU** l'article L.581-9 du Code de l'Environnement,

**VU** la demande de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche concernant la pose d'une bâche en façade de l'hôpital, sis rue de l'Hôpital à SAINT-VALLIER,

**CONSIDÉRANT** l'importance du chantier de modernisation de l'hôpital de Saint-Vallier, et la nécessité de communiquer à ce sujet,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La communauté de communes Porte de DrômArdèche est autorisée à poser une bâche d'information en façade de l'hôpital concernant les projets de travaux de modernisation de l'hôpital de SAINT-VALLIER, pour une durée de 6 mois.

**ARTICLE 2 :** La bâche sera posée sur une structure tubulaire sur la façade de l'hôpital à compter du jeudi 10 novembre 2022. Le format de la bâche sera de 9X10 mètres.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur Général des Services de la Mairie de Saint-Vallier, les agents de la Police Municipale et le commandant de la Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Vallier, le 07 novembre 2022

**Jean-Louis BEGOT**

Adjoint en charge du cadre de vie, de la voirie,  
de la propreté, des bâtiments et terrains municipaux



Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.